

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS





SOMMAIRE

Édito	3
Qu'est-ce qu'un risque majeur ?	4
Le pack sécurité	5
Les phénomènes météorologiques	5
L'inondation	7
La tempête	10
La canicule	11
Le grand froid	12
Les feux de forêt	13
Le risque infectieux	14
Accident de Transport de Matières Dangereuses	15



ÉDITO

Notre commune a déjà adopté son Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Celui-ci vise à coordonner les actions de soutien et de sauvegarde de la population (hébergement, information...) menées par les élus, les services municipaux et les membres bénévoles de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) qui interviennent en complément des services de secours (pompiers, Samu...).

Parallèlement à l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été élaboré afin d'énoncer les mesures préventives à prendre et les conduites à tenir avant, pendant et après une catastrophe majeure.

On distingue trois types de risques majeurs à SAINT-SENOUX :

- Les risques naturels : les inondations, les tempêtes, la canicule, le grand froid et les feux de forêt.
- Les risques sanitaires : la pandémie.
- Les risques technologiques : le transport de matières dangereuses.

Gardez ce DICRIM à portée de main, lisez-le attentivement, il vous permettra de vous rappeler les bons réflexes et de limiter les conséquences d'un événement.

Connaître, prévenir et maîtriser sont essentiel pour bien réagir.

Jean-Pierre CORMIER
Maire de SAINT-SENOUX

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur existe si un événement dangereux se produit sur un secteur donné en causant de graves et importants dommages humains, économiques et environnementaux.

Le risque majeur se distingue par deux caractéristiques :

Sa gravité : les conséquences sont lourdes à supporter par les habitants

Sa fréquence : si faible qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas s'y préparer.



Risques météo



Transports de matières dangereuses



Feux de forêt

En cas de danger ou d'alerte

Abritez-vous

Écoutez la radio ou la TV

- France bleu Armorique : 103.1 FM
- Radio LASER : 95.90 FM

Respectez les consignes

- lisez les principales consignes qui figurent au DICRIM
- n'allez pas chercher les enfants à l'école
- ne téléphonez pas, afin d'éviter l'encombrement des lignes

L'ALERTE

L'alerte est la diffusion d'un signal destiné à prévenir la population de l'imminence ou de la survenue d'un danger. En cas d'événement grave, l'alerte est de la responsabilité de l'État et des Maires.

En fonction de chaque situation, l'alerte sera transmise selon des voies adaptées : médias classiques (radio, presse, télévision), Internet, message déposé dans les boîtes aux lettres, téléphone, affiche, véhicule sonorisé ou même par une visite à domicile.

En cas de déclenchement de l'alerte, trois règles d'or à ne jamais oublier :



LE PACK SÉCURITÉ

Le pack sécurité à préparer chez soi :

- Radio à piles, lampe torche,
- Matériel de confinement (ruban adhésif, serpillière pour colmater les bas de portes...),
- Nourriture et eau,
- Couvertures, vêtements,
- Papiers personnels,
- Vos traitements quotidiens et médicaments d'urgence.



LES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES



Pictogrammes utilisés par Météo France :



Vent violent



Orages



Pluie inondation



Inondation



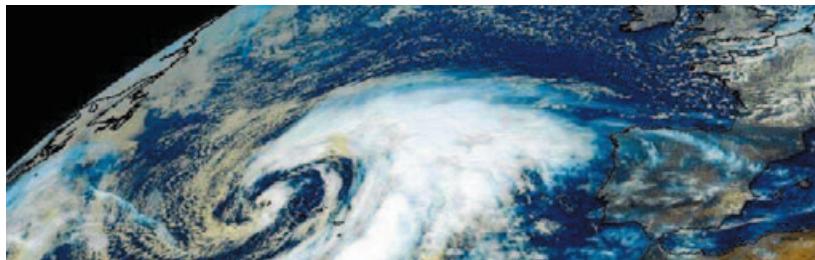
Canicule



Neige verglas



Grand froid



La commune est potentiellement menacée par des risques météorologiques qui ne lui sont pas spécifiques : chutes de neige, verglas, tempête, orage, canicule, etc..

Les alertes météos sont en général diffusées par tous les médias classiques (radio, TV, presse,...). Le site de météo France (www.meteofrance.com) est très régulièrement actualisé et diffuse en cas de besoin des bulletins d'alerte. Une information générale est disponible sur les services télématiques et téléphoniques de Météo-France : 0 892 68 02 35.

Niveau d'alerte	Conseils
	Vigilance absolue s'impose : des phénomènes dangereux d'une intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement informé.
	Soyez très vigilant : des phénomènes dangereux sont annoncés ; tenez vous informé et suivez les conseils de sécurité émis par les Pouvoirs publics
	Soyez attentifs : si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont annoncés. Tenez-vous régulièrement informé de la situation.
	Pas de vigilance particulière



L'INONDATION

Les crues de la VILAINE sont qualifiées de crues lentes de plaine. Les crues sont le plus souvent hivernales et les deux tiers de celles-ci se produisent durant la période de janvier à mars. En janvier 1995, le niveau de la Vilaine est monté de 3.75 m en 5 jours soit une moyenne de 3 cm/heure.

En janvier 2001 - crue centennale - le niveau d'eau au Boël a atteint la cote de 4.75 mètres par rapport à l'échelle de crue sur site. Lors des précédentes crues, les secteurs inondés ont été :

- Pour la Vilaine : Secteur entre l'Écluse et St Malo de Phily
- Pour le Canut : la Gainchais et Babulaine

PPRI de La Vilaine Repère de la cartographie	Le Boël	Glanret	Ecluse Molière Amont	Ecluse Molière Aval
La Vilaine - crue centennale Exprimé en NGF	17.80	15.73	14.04	13.66

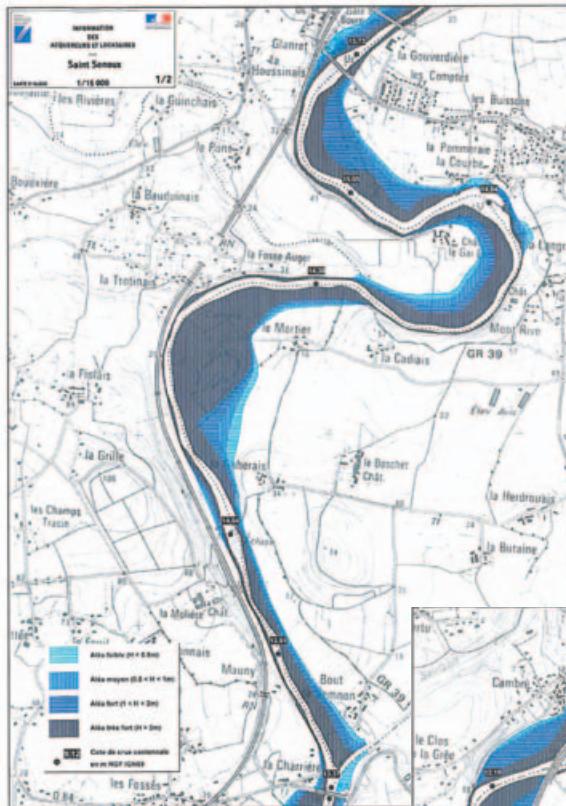
Par ailleurs, en cas de forte pluviométrie, la commune peut être concernée par des inondations dues aux eaux de ruissellement et liées à la couverture végétale, à la capacité d'absorption du sol et à la présence d'obstacles empêchant la circulation de l'eau.

Secteur concerné : rue des Bateliers et rue des Cerliers.



L'écluse de la Molière

La Mare aux Mortiers



Secteur de la Trottinais à la Charrière



Secteur de la Charrière à la Mare aux Mortiers

► Les bons gestes / les bons réflexes

À l'annonce des crues

- Fermez portes, fenêtres , aérations basses et veillez à l'étanchéité des parties basses pour freiner l'entrée de l'eau.
 - Rehaussez objets et mobiliers.
 - Coupez le disjoncteur électrique et le gaz pour éviter électrocution et explosion.
 - Rangez au sec les produits toxiques, objets putrescibles et documents officiels (carte identité, passeport, etc.).

Pendant l'inondation

- S'informer de la montée des eaux.
 - Ne vous engagez pas en zone inondée.
 - Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux.
 - Évacuez seulement si les Services officiels vous donnent l'ordre.

Après l'inondation

- Aérez et désinfectez les pièces.
 - Chauffez dès que possible.
 - Rétablissez l'électricité mais seulement après avis d'un professionnel et sur une installation sèche.
 - Circulez sur les routes avec prudence (chaussées boueuses et glissantes).
 - Déclarez vos dégâts matériels à votre assureur.





L'ensemble du département est exposé aux risques de tempête. À l'intérieur des terres, on utilise usuellement le terme de tempête lorsque le seuil de 100 km/h est franchi lors de rafales.

► Les bons gestes / les bons réflexes

Avant la tempête :

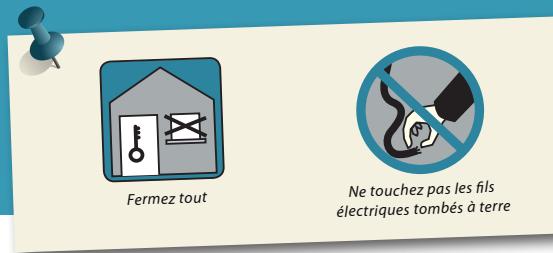
- Vérifier l'état des fermetures et de la toiture.
- Rentrer les objets susceptibles d'être emportés par le vent.
- Rentrer le bétail et le matériel.
- Mettez-vous à l'abri.

Pendant la tempête :

- S'informer du niveau d'alerte, des messages diffusés par les médias.
- Éviter tout déplacement à l'extérieur dans les zones boisées.
- Suivre les consignes de sauvegarde.

Après la tempête :

- Couper les arbres ou branches qui menacent de s'abattre.
- Éviter de monter sur les toits pour réparer sans moyens de sécurité.
- Ne pas toucher les câbles électriques tombés à terre. Prévenir les secours.



La canicule exceptionnelle de l'été 2003 a entraîné une surmortalité en France. Les effets de l'exposition d'une personne à une température extérieure élevée pendant une période prolongée, et sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, peuvent être très néfastes.

Le dépassement des capacités de régulation thermique du corps humain peut entraîner de graves complications surtout chez les nourrissons, les personnes âgées et les personnes souffrant de pathologies chroniques.

► Les bons gestes / les bons réflexes

Avant la canicule

- Assurez-vous que votre habitation soit équipée de volets ou de stores.
- Veillez à ce que votre réfrigérateur fonctionne correctement.
- Repérez les lieux publics climatisés proches de votre domicile (cinéma, etc.).

Pendant la canicule

- Fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil.
- Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à celle de l'intérieur.
- Ouvrez les fenêtres tôt le matin, tard le soir et la nuit.
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.
- Ne laissez jamais un enfant ou un animal dans une voiture au soleil.



LE GRAND FROID



C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. Difficile à détecter dès le début, l'hypothermie touche d'abord les plus fragiles : personnes âgées sous traitement médical, nourrissons etc. Les premiers symptômes sont une prononciation saccadée, une diminution de la coordination des membres (difficulté à marcher).

Les bons gestes / les bons réflexes

- Évitez les expositions prolongées au froid et au vent.
- Habillez-vous chaudement avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau.
- Couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides.
- Alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée.
- Vérifiez le bon fonctionnement de votre système de chauffage.
- Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté,appelez le SAMU social : 115.



LES FEUX DE FORêt



Notre commune contient de nombreuses petites forêts réparties sur tout le territoire. Cette particularité nécessite de prendre des dispositions afin d'éviter des incendies importants qui seraient dommageables pour les habitants.

Les bons gestes / les bons réflexes

Avant le déclenchement du feu :

- Ne jamais allumer de feu en forêt.
- Débroussailler autour des maisons ou des bâtiments agricoles.
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, etc.).
- Ne jamais stationner devant les allées forestières.

Pendant l'incendie :

- Alerter les sapeurs-pompiers.
- Ouvrir le portail de votre terrain ou des accès fermés.
- Fermer les bouteilles de gaz à l'extérieur.
- Se mettre hors danger du feu : quitter le périmètre, s'abriter dans un bâtiment solide, etc.

Après l'incendie :

- Éteindre les foyers résiduels.



LE RISQUE INFECTIEUX



Pandémie grippale

On parle de risque infectieux, lorsque l'on évoque une contamination à grande échelle dans la population humaine (épidémie ou pandémie si le phénomène est de grande ampleur).

Parmi ces risques, celui de la pandémie grippale fait l'objet d'un plan national. Il est pris ici en exemple mais les dispositions applicables à la commune peuvent être transposées pour un autre risque infectieux.

Qu'est-ce que la pandémie grippale ?

La grippe est une infection respiratoire aiguë, contagieuse, d'origine virale. Une épidémie saisonnière hivernale peut toucher 5 à 15% de la population. Le délai d'incubation est de 1 à 7 jours et les signes cliniques durent 5 à 10 jours : le malade est contagieux 24 à 48 heures avant l'apparition des signes cliniques et le demeure pendant la période symptomatique de la maladie.

Les bons gestes / les bons réflexes



Lavez-vous et/ou désinfectez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydroalcoolique



Lorsque vous éternuez ou toussez, couvrez-vous la bouche et le nez avec votre manche ou avec un mouchoir en papier



En cas de symptômes grippauxappelez votre médecin traitant. Appelez le 15 en cas d'urgence

ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Le risque transport de matières dangereuses sur la commune est consécutif à un accident se produisant par voie ferrée Rennes - Redon ou les voies routières RD 48 et RD 84. Il peut donc, à priori, survenir en tout point de la Commune, mais seuls les principaux axes de circulation ont été retenus.

Il peut se produire l'un des événements suivants ou plusieurs d'entre eux : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique.

Les bons gestes / les bons réflexes

- Si vous êtes témoin d'un accident : donnez l'alerte pompiers : 18 ou 112 et gendarmerie : 17 en précisant le lieu, et si possible, la nature du moyen de transport (camion, train...), le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code danger affiché, la nature du sinistre.
- Conformez-vous aux consignes de secours qui recommandent :
 - soit de se mettre à l'abri, en assurant un confinement efficace avec arrêt de la VMC,
 - soit de quitter la zone dangereuse (éloignement au moins à 300m).
 - si le nuage toxique se dirige vers vous, et si vous ne trouvez pas de bâtiment à proximité, éloignez-vous selon un axe perpendiculaire au vent.
- Informez les services de sécurité de la Commune ou le secrétariat.



Ecoutez la radio



Soyez vigilants



Pas de flamme,
Ne fumez pas



N'allez pas chercher
les enfants à l'école

NUMÉROS UTILES

Urgences	112	Gendarmerie de Guichen ... 02 99 57 01 02
Pompiers	18	ERDF 0 810 333 035
Police-secours	17	SAUR 0 278 518 000
SAMU.....	15	
SAMU social:	115	
Centre anti poison.....	02 99 59 22 22	
Météo France		www.meteofrance.com

France Bleu armorique103.1 FM
Radio LASER95.9 FM
TV Rennes

Mairie de St SENOUX
11 rue des 3 Huchet - 35580 St SENOUX
Tél : 02 99 57 86 20 / Fax : 02 99 57 81 31
Site Internet : www.saintsenoux.fr

Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Place de la préfecture - 3, avenue de la Préfecture - 35026 Rennes cedex 9
Tél : 0821 80 30 35 / Fax : 02 99 02 10 15

Ministère de l'écologie, du Développement durable
Des Transports et du Logement
92055 La Défense Cedex - Tél : 01 40 81 21 22
www.developpement-durable.gouv.fr ou www.pandemie-grippale.fr

